

DOSSIERS

Retour sur les fêtes de Noël du village

Durant la période de Noël, les habitants du village ont pu bénéficier de plusieurs actions :

- des jouets offerts aux enfants de 0 à 11 ans au choix des familles (valeur 1158 €).
- des cartes cadeaux pour les jeunes de 12 à 18 ans et les seniors à partir de 60 ans, d'une valeur de 50 € (valeur 2350 €).

Le dimanche 14 décembre, nous avons organisé un spectacle de magie qui a été très apprécié par les nombreux spectateurs (plus 60 personnes présentes).

Avis aux propriétaires fonciers

Les propriétaires fonciers sont informés que M.BLONDEL, géomètre du service des impôts fonciers, sera de passage sur la commune en 2026, afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal pour prendre des mesures.

La commune est tenue de lui fournir un listing présentant les déclarations préalables, les permis de construire et de démolir validés des 5 dernières années en y faisant figurer :

- le numéro de permis,
- la parcelle concernée,
- le nom du propriétaire,
- l'adresse de la parcelle,
- la nature des travaux.

Les propriétaires ayant réalisés des travaux, sans avoir effectué de demande de travaux (déclarations préalables, permis de construire et de démolir) **sont priés de régulariser** la situation dans les plus brefs délais, afin d'éviter que le commissaire du cadastre assermenté, leur **dresse un procès-verbal de constatation**.

A savoir, que cette personne assermentée peut utiliser un drone pour survoler le village et vérifier les constructions.

Nous vous rappelons que tous travaux non déclarés feront l'objet d'une demande de régularisation de la part des services des impôts et peuvent rendre la vente du bien impossible, car les notaires demandent aux mairies l'ensemble des déclarations de travaux déclarés.

Agenda

Elections municipales :

Les 15 et 22 mars 2026

@ **Votre site WEB**

Retrouvez toutes les informations du village sur le site internet de la commune :

royaucourt.fr

Sur la page d'accueil, un lien vers les sites de la communauté de communes, du Conseil départemental et du Service Public.

Nouveauté:

La commune a participé à un appel à projet organisé par la Région et la Fédération de chasse, et a bénéficié gratuitement de la donation de **45 arbres** (fruitiers et autres) et de **100 perchoirs à mésanges**.

Notre agent a pu implanter l'ensemble de ces arbres et ces perchoirs, à différents endroits du village.

Toutes les personnes, souhaitant mettre en place des perchoirs dans leur jardin, peuvent venir en mairie faire la demande ou bien par mail à l'adresse suivante : mairie.royaucourt@wanadoo.fr



Infos diverses

DÉRATISATION : AGISSONS ENSEMBLE



Vous constatez la prolifération de rats dans vos habitations et jardins, la commune peut prendre en charge le coût de dératisation, dans la mesure où nous ne pouvons plus distribuer de produits raticides.

Nous ferons appel à la société, qui intervient déjà pour éliminer les nids de frelons asiatiques.

En cas de besoin, prendre contact avec la mairie.

Démarrage des refus pour les poubelles non triées

Afin d'améliorer encore le tri des déchets recyclables sur son territoire, à partir de janvier 2025, la Communauté de communes met en œuvre un nouvel outil au service d'un meilleur tri des déchets recyclables sur son territoire : le refus de collecte.

Qu'est-ce que cela signifie ?



Un refus de collecte est un bac qui n'est pas vidé ou un sac qui n'est pas ramassé par le camion de collecte des déchets ménagers parce qu'il ne respecte pas les règles du service.

Qui contrôle et refuse les bacs ?

Ce sont les ambassadeurs du tri du Plateau Picard qui passent avant le camion de collecte des déchets afin de contrôler les bacs et qui signalent au prestataire de collecte ceux qui sont refusés.

Qu'est-ce qui risque d'être refusé ?



Les sacs poubelle placés au sol ou les bacs trop débordants



Les bacs comportant trop de papiers et d'emballages recyclables, notamment en verre



Les bacs comportant des déchets dangereux, polluants ou destinés à la déchetterie : produits toxiques, appareils électriques, déchets verts, gravats...

Et après, que se passe-t-il pour les usagers ?



Une « cravate » est apposée sur la poubelle indiquant la nature de l'erreur ayant conduit au refus. L'utilisateur doit retirer les déchets non autorisés avant de représenter sa poubelle à la collecte la semaine suivante.

Rappel - En attendant, le bac doit être rentré. Laisser ses déchets sur la voie publique en dehors des jours de collecte est interdit et passible d'une amende. Cela entrave la circulation et peut poser des problèmes de salubrité.

Pour plus d'informations :
www.plateaupicard.fr
ou contacter les ambassadeurs du tri du Plateau Picard
au 03 69 12 50 70 ou tri@cc-plateaupicard.fr.



INFORMATIONS

ÉDITO DU MAIRE

Une nouvelle année vient de commencer.

Que cette année vous apporte bonheur, santé et beaucoup de moments partagés avec vos proches.

L'année qui s'est écoulée a été marquée par l'arrivée de nouvelles familles et de plusieurs naissances, nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village.

L'année 2026 sera celle du renouvellement de vos élus municipaux les 15 et 22 mars prochain.

Cette élection renouvellera aussi les conseillers à la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Malgré un mandat marqué par les différentes crises sanitaires, conflits internationaux et économiques, l'équipe municipale a réussi à maintenir un niveau d'investissement conséquent.

Du point de vue plus général, les situations nationale et internationale, nous imposent à nous élus, d'être soucieux de gérer les budgets avec prudence et sérieux.

C'est ce message que veilleront à appliquer les prochains élus pour les 6 prochaines années.

Le Maire,
Laurent Gesbert

Les Décisions

Achat de la propriété en état d'abandon rue du Cul de sac

Pour rappel, suite au décès de monsieur Arduin et au refus de succession par les héritiers, un jugement a été rendu chargeant les services de l'État d'exercer la tutelle des biens de ce dernier.

Une évaluation de l'ensemble des biens bâtis et non bâtis a été faite par le service des domaines ne comprenant pas la dépollution et l'enlèvement de plusieurs tonnes de déchets pour une valeur de 240 000€.

Après deux années de négociation, nous avons pu acquérir le bien pour 102 000€ (frais de notaire inclus).

Actuellement, un projet de division de la propriété est à l'étude, en vue d'une vente éventuelle.

La commune resterait propriétaire d'un ensemble de parcelles.

Les Réalisations en projet

Travaux de réfection du mur du cimetière

Nous souhaitons faire réaliser la réfection du mur extérieur du cimetière.

Le coût prévisionnel des travaux se situe entre 17 000 et 20 000 €.

Réalisation d'un bassin d'orage rue de la Morlière

Ce projet pour lequel nous avons déjà obtenu des subventions a été reporté suite à aux intempéries et à la disponibilité des entreprises. Les travaux sont programmés au printemps 2026.

Le coût prévisionnel des travaux est 50 000 €.

L'évacuation des terres sera réalisée par nos soins, ainsi que la réalisation de la clôture, afin de limiter le reste à charge pour la commune.

Changement de la porte d'entrée de la mairie et volets électriques

Dans la continuité des travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie réalisée lors du mandat précédent (logement et secrétariat), nous allons procéder au changement de la porte d'entrée ainsi que la mise en place de volets électriques.

Le coût des travaux est 6 000 €.